

SNUipp-FSU Hors de France

Cotisations 2018-2019

66% de la cotisation est déductible de vos impôts en France.

(Les collègues non imposables bénéficient d'un crédit d'impôt.)

ex. : Pour une cotisation de 152 € vous bénéficiez d'une déduction ou d'un remboursement de 100 €.

Le SNUipp ne perçoit aucune subvention. Ce sont les cotisations de ses adhérents qui lui donne les moyens d'informer, agir, se déplacer, etc.

(Les cotisations sont proportionnelles aux revenus de chacun.)

N'hésitez pas à nous contacter en cas de difficulté.



SE SYNDIQUER ? UNE VRAIE BONNE IDÉE

Pour partager des valeurs et des solidarités.

adherer.snuipp.fr   

DÉTACHÉS AEFÉ (résidents), MLF, OSUI

ainsi que les collègues en poste au SEFFECSA, ou recrutés sur place MEAE.

Échelon :	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11
PE	120 €	137 €	138 €	143 €	147 €	151 €	159 €	171 €	182 €	196 €	210 €
PE hors classe	180 €	193 €	206 €	223 €	237 €	251 €					
PE classe excep.	219 €	231 €	244 €	262 €	281 €						
Instituteur						126 €	129 €	136 €	142 €	152 €	166 €

Temps partiel : montant au prorata de la quotité effectuée

PEGC : nous contacter

DÉTACHÉS EXPATRIÉS AEFÉ, MEAE, COM, Écoles Européennes

Ajoutez 70€ à la cotisation correspondant à votre grade et échelon.

CONTRATS LOCAUX et DÉTACHÉS DIRECTS établissements partenaires

Référez-vous à ce tableau, selon **votre salaire mensuel net** :

salaire net	< 400 €	400 à 600 €	600 à 800 €	800 à 1000 €	1000 à 1200 €	1200 à 1400 €	1400 à 1600 €	1600 à 1800 €	1800 à 2000 €	2000 à 2200 €	> 2200 €
non-titulaire	20 €	30 €	40 €	50 €	60 €	70 €	80 €	90 €	100 €	110 €	120 €
titulaire	40 €	45 €	52 €	65 €	78 €	91 €	104 €	117 €	130 €	143 €	156 €

Autres situations

Titulaires Éducation Nationale en disponibilité sans activité : 40 €

Retraité : 105 €